

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

19 MAI 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, il est mentionné que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Le comité administratif / commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège en présentiel, en tout respect des mesures sanitaire et de distanciation physique, à sa séance ordinaire ce 19 mai 2020.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 MAI 2020, à 18 h 20**, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
Mme Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Mme Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 15.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 20
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 et jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par tout moyen jugé convenable et équitable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-20-184A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Madame Bolduc informe le CA qu'en lien avec la discussion sur un possible dépôt de projet de recherche, piloté par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT, auprès du Programme « Visage municipal », le tout est annulé faute de disponibilité du chercheur.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, le conseil est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance.

Information GESTION DU FLI : DOSSIER FLI 2020-04.

Le CA prend acte des nouvelles informations partagées dans le dossier FLI 2020-04. Les modalités de la demande de prêt n'étant pas jugées admissibles auprès de la convention régissant le Fonds local d'investissement et de la Politique d'investissement de la MRC de Témiscamingue, la demande est annulée.

05-20-185A GESTION DU FLI : DOSSIER FLI 2019-09.

CONSIDÉRANT une recommandation émise par la SDT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu majoritairement

- **DE RÉDUIRE** le taux d'intérêt à 5 % au dossier FLI 2019-09, et de maintenir le même terme, soit de 6 ans.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Messieurs Bruno Boyer et Daniel Barrette votent contre la résolution et enregistrent leur dissidence.

05-20-186A GESTION DU FLI : DOSSIERS FLI 2020-05 ET FLI 2020-06.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt relève de 20 000 \$ au dossier FLI 2020-05 (terme de 10 ans) et un second prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2020-02 (terme de 6 ans), au taux de 6 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 12 mai 2020, la disponibilité du FLI est de 929 495,88 \$ et celle du FLS de 247 048,53 \$.

05-20-187A GESTION DU PAU : DOSSIER 2020-02.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DÉCLINER** la demande d'un prêt au dossier PAU 2020-02, tel que recommandé par le Comité Finance.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-20-188A GESTION DU PAU : DOSSIERS 2020-03 ET 2020-04.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt 25 000 \$ au dossier PAU 2020-03, portant intérêt à 3 %, pour un terme de 5 ans, avec moratoire additionnel de 12 mois pour le capital.

- **DE DÉCLINER** la demande d'un prêt au dossier PAU 2020-04, tel que recommandé par le Comité Finance.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-20-189A **GESTION DU PAU : DOSSIER 2020-05.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt 50 000 \$ au dossier PAU 2020-05, portant intérêt à 3 %, pour un terme de 5 ans, avec moratoire de 3 ans pour le capital et intérêts.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-20-190A **GESTION DU PAU : DOSSIER 2020-06.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt 40 000 \$ au dossier PAU 2020-06, portant intérêt à 3 %, pour un terme de 5 ans, avec moratoire de 3 ans pour le capital et intérêts et un second moratoire additionnel de 6 mois pour le capital.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE AU 31 DÉCEMBRE 2019.**

Le CA prend acte des états financiers au 31 décembre 2019 pour la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés. Les vérificateurs externes procéderont à une présentation à la séance du comité administratif du 10 juin 2020, à 18 h 30.

Information **GESTION RH - PORTRAIT DE LA SITUATION.**

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 19 mai 2020.

Le CA spécifie que les congés autorisés doivent être, avant tout, pris dans les banques de temps accumulé et de congés de maladie, avant d'autoriser des congés sans solde et ce, en respect de la politique de la MRC. De plus, les demandes de congé sans solde ne doivent pas avoir d'impact négatif sur la prestation de services de l'employé.

05-20-191A **GESTION RH: AUTORISATION POUR RELANCER LE PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LES POSTES NON COMBLÉES AVANT LA CRISE DE LA COVID-19.**

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases pour le déconfinement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du comité administratif / commission d'aménagement du 25 mars 2020, le CA a suspendu le processus de recrutement pour les postes à combler (résolution n° 03-20-130A);

CONSIDÉRANT la reprise des activités de la MRC, par le personnel, en date du 19 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RELANCER** le processus de recrutement pour combler les différents postes vacants, soit l'agent de développement en tourisme, le technicien en évaluation et le greffier.

05-20-192A **GESTION RH: AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE CHARGEUR COMPACT.**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, un opérateur de chargeur compact, en location avec les Ateliers Kami, s'occupait de la mise en ballots des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE cet opérateur a été mis à pied le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la mise en ballots est effectuée par les employés de l'Écocentre, en alternance selon les disponibilités;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période estivale, les employés de l'Écocentre n'ont plus la disponibilité pour effectuer cette tâche donc qu'il y a lieu de combler le poste de chargeur compact;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à une location de main-d'œuvre (Ateliers Kami) étaient d'environ 120 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE les coûts avec un opérateur (à 32 heures par semaine) selon la Politique salariale de la MRC seraient d'environ 125 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour acheminer les matières en vrac (sans mise en ballots) sont également à 125 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE la mise en ballots a pour avantage de pouvoir entreposer les matières recyclables, en cas de fermeture du centre de tri (considérant la situation actuelle du Covid-19);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage d'un poste d'opérateur de chargeur compact, et ce, environ 32 heures par semaine 6 mois par année, du début mai à la fin octobre et de réévaluer les besoins pour la période hivernale.

Information

RÉOUVERTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AUPRÈS DU PUBLIC: IDENTIFICATION DES SERVICES ESSENTIELS.

Avec le rappel des employés aux différents bureaux administratifs de la MRC, la direction générale souhaite connaître la vision des membres du comité administratif / commission d'aménagement sur une éventuelle ouverture au public du bureau situé à Ville-Marie.

Différentes phases pourraient être instaurées, afin de favoriser une séquence graduelle d'un retour normal aux activités envers la population.

Il est à noter qu'actuellement, tout conseil municipal doit statuer sur les services essentiels à rendre disponible auprès de la population. Actuellement, selon la liste fournie par le gouvernement, seule la gestion des matières résiduelles est considérée comme tel et les opérations sont revenues à la normale à cet égard.

Le CA préconise une ouverture « partielle », sur prise de rendez-vous par les contribuables, sur une horizon de 3 semaines, à partir du moment où l'aménagement de la réception permettra de recevoir la clientèle, en tout respect des mesures d'hygiène et de prévention.

05-20-193A

ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - CONTRAT DE SERVICE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue peut utiliser le résiduel des heures jusqu'au concurrence de 910 heures soit 26 semaines à 35 heures;

CONSIDÉRANT QUE à la date du 11 mai 2020, la MRC de Témiscamingue dispose d'un résiduel de 501.5 heures (100 heures réservées pour la municipalité de Laverlochère-Angliers et 308.5 heures consommées par la MRCT);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes ont été informées lors d'une rencontre de la possibilité de prêt du service la ressource en urbanisme à une municipalité non-membre de l'entente par la MRC de Témiscamingue à même du résiduel des heures (910 heures);

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise à la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre et que cette dernière a acceptée l'un des scénarios proposés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre souhaite réserver 80 heures à écouler sur une période au plus tard le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre a opté au prêt de service de la ressource au taux de 47.22 \$ sur une période de 08 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière de la MRCT, à signer le contrat de service de prêt de service de la ressource en urbanisme à la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre.

05-20-194A

AUTORISATION POUR UNE FORMATION SUR LES OUTILS WEB OFFERTE PAR LE CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE des employés de la MRC ont soulevé le besoin d'avoir une formation sur les divers outils qu'on retrouve sur le web afin de leur permettre de développer et d'améliorer leurs compétences, les rendant ainsi plus autonomes au niveau de la création de contenu;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par cette formation sont de découvrir des outils gratuits de présentation visuelle disponibles sur le web, d'explorer ces outils afin d'en comprendre le fonctionnement et de définir à quels besoins ils peuvent répondre ainsi que de survoler certaines fonctions de base d'Adobe Photoshop;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, à un montant maximum de 300 \$ (taxes en sus).
- **QUE** cette dépense soit financée avec le budget prévu pour les Projets RH.

Le nombre d'inscription par groupe est fixé à 15 personnes. Pour combler la différence entre les besoins des employés et le nombre maximal d'inscriptions, l'offre de cette formation sera soumise aux municipalités locales.

05-20-195A

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

1^{er} projet (FDT 2019 - volet 4)

Demandeur : Rigolade du printemps 2020 (Municipalité de Laverlochère-Angliers)

Montant autorisé : 1 250 \$

Montant à payer : 265,02 \$ (factures reçues pour un montant de 530,03 \$)

05-20-196A

AFFAIRES NOUVELLES: AJOUT D'UNE ANNEXE AU GUIDE DES MESURES DE PRÉVENTION ET D'HYGIÈNE CONCERNANT LA COVID-19.

CONSIDÉRANT QUE la crise de la Covid-19 secoue le Québec depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une reprise graduelle des activités économiques du Québec, avec différentes phases du déconfinement;

CONSIDÉRANT QUE le Guide des mesures d'hygiène et de prévention COVID-19 a été adopté le 6 mai 2020 par le comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE le Guide est évolutif, selon les directives annoncées par la Santé publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des mesures particulières en lien avec les inspections à réaliser par différents services de la MRC (évaluation,

urbanisme, incendie etc) ont été divulguées, lors d'une formation le 6 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec cette formation, une procédure a été rédigé pour prendre en compte les recommandations obtenues lors de la formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'ajout de l'annexe concernant les mesures à prendre en cas d'inspection au Guide des mesures d'hygiène et de prévention COVID-19.
- **DE VOIR** à l'application de ces nouvelles mesures auprès des employés concernés de la nouvelle procédure mise en place pour les inspections.

05-20-197A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 20 mai 2020
- Comité administratif : 10 juin 2020

Il est 19 h 13.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.